

Le 30 mai 2023



RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick

Courriels : denis.leger@nbcsc.ca

tony.whalen@nbcsc.ca

Site Web : nbcsc.ca

Tél. : 1-506-531-5510

Case postale 8056, Dieppe,
N.-B.

E1A 9M7



New Brunswick
Combat Sport Commission

TABLE DES MATIÈRES

À NOS PARTIES PRENANTES _____	3
Mot du président _____	3
Mot du directeur exécutif _____	4
Contexte _____	5
Membres de la Commission _____	6
Résumé des événements _____	6
ÉTATS FINANCIERS ABRÉGÉS _____	8

À NOS PARTIES PRENANTES

Mot du président

La Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick a commencé à se remettre de la pandémie de COVID-19 avec la tenue de cinq manifestations au cours de l'exercice 2022-2023.

Je voudrais féliciter tous les promoteurs, les combattants et les entraîneurs qui ont participé à notre rétablissement d'après pandémie et rendu possibles ces manifestations dans une période aussi précaire.



Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour remercier les membres de la Commission et notre merveilleux personnel pour leur persévérance pendant la pandémie.

De même, j'aimerais remercier le gouvernement du Nouveau-Brunswick, la ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, l'honorable Tammy Scott-Wallace, et notre agent de liaison à la Direction du sport et des loisirs, Jean-Luc Benoit, pour leur soutien indéfectible, leurs conseils et leurs contributions aux manifestations de sport de combat au Nouveau-Brunswick.

Nos résultats pour 2023-2024 s'annoncent déjà prometteurs, alors continuons à travailler ensemble pour poursuivre sur notre lancée.

Merci à tous!

Le président,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Tony Whalen'. The signature is written in a cursive style with a long horizontal line extending to the right.

Tony Whalen
Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick

Mot du directeur exécutif

La Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick (CSCNB) a sanctionné sa première manifestation sportive en mars 2015. En tout, elle en a sanctionné plus de soixante en huit ans, sans compter le gala de l'UFC très réussi à Moncton en 2018. Nos événements ont eu lieu un peu partout dans la province (Moncton, Fredericton, Saint John, Miramichi, Bouctouche, Campbellton, Dalhousie, Richibucto, Kedgwick, Shediac et Sackville) et ont généré de grandes retombées économiques pour les entreprises locales.



La pandémie a été une période difficile pour cette commission, puisque nous n'avons délivré qu'un seul permis de manifestation dans ses deux premières années. L'exercice 2022-2023 a toutefois vu la renaissance des sports de combat, puisque la CSCNB a organisé et sanctionné cinq événements. En ce qui concerne l'exercice en cours, bien que nous sommes encore au premier trimestre, nous avons déjà égalé ce nombre de cinq permis. Nous sommes sur le point de revenir à la situation d'avant la COVID-19. L'avenir des sports de combat continue de se développer dans notre province. À l'échelle pancanadienne, le Nouveau-Brunswick reste la plus active des petites provinces.

Je tiens à profiter de l'occasion pour remercier Jean-Luc Benoit et la ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, Tammy Scott-Wallace, pour leurs efforts dans la modification de nos règlements afin de les aligner sur les pratiques et politiques recommandées par l'Association of Boxing and Combative Sports.

En conclusion, les efforts de cette commission, de ses membres et de son personnel dans l'accomplissement de son mandat sont réalisés de la manière la plus professionnelle qui soit, en gardant l'intégrité du sport et la sécurité des combattants comme priorité absolue.

Le directeur exécutif,

Denis Léger
Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick

Contexte

La Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick (CSCNB) a vu le jour dans la foulée de l'adoption de la *Loi sur les sports de combat* le 1^{er} novembre 2014. Nous fonctionnons comme une commission indépendante, mais nous sommes un agent de la Couronne sous l'autorité du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. La réglementation des manifestations de sports de combat au Nouveau-Brunswick est régie par le Règlement général 2014-131 (<https://laws.gnb.ca/fr/showdoc/cr/2014-131/20230505>), la *Loi sur les sports de combat*, L.N.-B. 2014, ch. 48 (<https://laws.gnb.ca/fr/showdoc/cs/2014-c.48/20230505>) et le règlement administratif n° 1 de la Commission des sports du Nouveau-Brunswick (<http://nbcsc.ca/about-us/?lang=fr>). Le rôle et les responsabilités de la Commission sont d'approuver et de réglementer les manifestations sportives de combat, y compris la délivrance de permis pour la tenue de ces manifestations, la délivrance de licences pour les participants à ces manifestations, l'établissement d'un code de conduite pour les participants à ces manifestations et l'exercice de toute autre activité ou attribution autorisée ou exigée en vertu de la loi ou décrétée par le lieutenant-gouverneur en conseil. On peut consulter la politique relative aux conflits d'intérêts de la Commission, son code de conduite et sa procédure d'appel ici : <http://nbcsc.ca/promoters/?lang=fr>.

La CSCNB a sanctionné sa première manifestation sportive en mars 2015. En tout, elle en a sanctionné plus de soixante en huit ans. Les promoteurs ont tenu des manifestations dans toutes les grandes villes de la province et dans de nombreuses localités rurales, ce qui a généré de grandes retombées économiques pour toutes les entreprises locales. La pandémie a été une période difficile pour la commission, puisque nous n'avons délivré qu'un seul permis de manifestation dans ses deux premières années.



Les exercices financiers de la Commission vont du 1^{er} avril au 31 mars, comme ceux du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Membres de la Commission

La Commission se compose d'un conseil d'administration de quatre personnes et de deux membres du personnel :

- Tony Whalen, président
- Raymond Doiron, commissaire
- Dr Corey Burton, médecin et commissaire
- Amy Pidt, commissaire
- Denis Léger, directeur exécutif
- Sylvie Vienneau, adjointe administrative

La Commission s'est réunie quatre fois au cours de l'exercice 2022-2023 :

1. le 30 mai 2022;
2. le 19 septembre 2022;
3. le 5 décembre 2022;
4. le 21 février 2023.

Les renseignements pour les promoteurs, les combattants, les officiels et les aides de coins sont disponibles en ligne à <http://nbcsc.ca/?lang=fr>

Résumé des événements

L'exercice financier 2022-2023 a vu la renaissance des sports de combat, et nous avons délivré des permis pour la tenue de cinq manifestations à Moncton et à Sackville, comme suit :

1. le 30 avril 2022, Colisée de Moncton, arts martiaux mixtes (AMM), Fight League Atlantic (FLA);
2. le 11 juin 2022, Tantramar Veterans Memorial Civic Centre, Sackville, AMM, FLA;
3. le 19 novembre 2022, Colisée de Moncton, AMM, FLA;
4. le 28 janvier 2023, Colisée de Moncton, AMM, FLA;
5. le 18 mars 2023, Colisée de Moncton, AMM, FLA.

La CSCNB a délivré six permis de promoteur, quatorze licences d'officiel, 128 licences d'aide de coin, douze licences de boxeur professionnel, vingt licences de combattant en AMM professionnel, 58 licences de combattant en AMM amateur et huit licences de kick-boxeur amateur.

Il convient aussi de noter qu'Amy Pidt et Tony Whalen, de la CSCNB, ont participé à la 34^e conférence annuelle de l'Association of Boxing Commissions and Combative Sports à Niagara Falls (New York), du 25 au 28 juillet 2022. Ils y ont représenté la commission et assisté à un certain nombre de séances sur des sujets comme les règles de la boxe et des AMM, la sécurité des combattants et les questions médicales.



M^{me} Pidt et M. Whalen prévoient aussi d'assister à la 35^e conférence annuelle à Las Vegas (Nevada), du 1^{er} au 3 août prochain.

Les manifestations suivantes sont également prévues pour l'exercice en cours :

1. le 13 mai 2023, Colisée de Fredericton, boxe Pro-Am, Ljack Promotions;
2. le 24 juin 2023, Tantramar Veterans Memorial Civic Centre, Sackville, AMM, FLA;
3. le 18 novembre 2023, Colisée de Moncton, AMM, FLA;
4. le 13 janvier 2024, Colisée de Moncton, AMM Pro-Am, Elite 1;
5. le 3 février 2024, Colisée de Moncton, AMM Pro-Am, FLA.



ÉTATS FINANCIERS ABRÉGÉS

La Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick est un organisme sans but lucratif qui régleme les manifestations sportives de combat tenues dans la province du Nouveau-Brunswick. Ses recettes proviennent d'un nombre limité de sources, dont 5 % des recettes au guichet brutes de chaque manifestation, les droits de licences, les permis de promoteur et une subvention de la Province du Nouveau-Brunswick. Les dépenses sont principalement liées au personnel sur place lors des manifestations et au fonctionnement de la Commission.

L'état des résultats pour la commission du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 est présenté ci-dessous.

RECETTES

Chiffre d'affaires

Recettes - 5 % des recettes au guichet brutes	15 878,20 \$
Recettes - licences	8 460,00 \$
Recettes - permis	500,00 \$

Chiffre d'affaires net	24 838,20 \$
-------------------------------	---------------------

Autres recettes

Subvention - gouvernement provincial	50 000,00 \$
--------------------------------------	--------------

Total des autres recettes	50 000,00 \$
----------------------------------	---------------------

TOTAL DES RECETTES	74 838,20 \$
---------------------------	---------------------

DÉPENSES

Dépenses annuelles

Sous-traitance - manifestations	8 600,00 \$
Sous-traitance - administration	15 600,00 \$
Sous-traitance - directeur exécutif	25 000,08 \$

Total des dépenses annuelles	49 200,08 \$
-------------------------------------	---------------------

Dépenses générales et administratives

Comptabilité et affaires juridiques	143,75 \$
Site Web (frais et maintenance)	1 500,20 \$
Frais de bureau	2 123,54 \$
Téléphone	3 105,00 \$
Déplacements	7 454,31 \$
Formation	688,21 \$
Repas	1 229,65 \$
Honoraires	10 000,00 \$

Total des dépenses générales et administratives	26 244,66 \$
--	---------------------

TOTAL DES DÉPENSES	75 444,74 \$
---------------------------	---------------------

RÉSULTAT NET	- 608,54 \$
---------------------	--------------------